

UN OU UNE ARTISTE

POUR DIRIGER LE CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE L'Océan Indien (CDNOI) À LA RÉUNION

Le CDNOI est le dernier né des 38 Centres dramatiques nationaux, c'est aussi le seul CDN ultramarin. Il a été dirigé par Vincent Colin, Ahmed Madani, Pascal Papini, Lolita Monga, et Luc Rosello jusqu'au 31 décembre 2024.

Implanté à Saint-Denis, commune de 153.000 habitants et chef-lieu de La Réunion, le CDNOI déploie son dispositif de création et de diffusion à travers trois espaces :

- > Théâtre du Grand Marché, situé au cœur du centre-ville de Saint-Denis,
- > Fabrik, située dans le quartier périphérique de Sainte-Clotilde,
- > MobilTéat, fabrique créative itinérante.

Doté d'un budget annuel d'environ 2.000.000€, le CDNOI s'appuie sur une équipe de 21 salarié·e·s permanent·e·s pour développer ses missions de soutien à la filière théâtrale sur l'ensemble de l'île de La Réunion, en lien avec l'hexagone, les territoires de l'océan Indien et l'international.

La ville de Saint-Denis met à sa disposition 2 espaces, le Théâtre du Grand marché plutôt dédié à la diffusion des spectacles (salle de 265 places, bureaux, bar...), et la Fabrik plutôt consacrée à la production (salles de répétition et diffusion, ateliers décors et costumes, bureaux...). En complément, le CDNOI a lancé la construction du MobilTéat, fabrique créative itinérante, livrable partiellement fin 2024.

Le CDNOI propose en moyenne 45 spectacles par an (soit 80-90 représentations). Il accueille une dizaine d'équipes en résidence pour des séjours de 2 semaines environ (soit 80-90 jours d'accueil par an). Il met également en œuvre un dispositif nourri d'actions culturelles et de transmission.

Cependant, l'état du Théâtre du Grand Marché et de la Halle mitoyenne nécessitant des travaux de réhabilitation, la Ville de Saint-Denis a lancé un concours et les travaux devraient commencer fin 2024. Le Théâtre du Grand Marché sera donc fermé pendant 3 ou 4 ans, et devra organiser ses activités autrement. La diffusion de spectacles notamment devra se faire à la Fabrik ou hors-les-murs, via le MobilTéat et/ou en partenariat avec plusieurs salles de spectacle de l'île.

Les missions d'intérêt public fondamentales d'un CDN sont la création et la diffusion théâtrale. C'est un lieu de référence régionale, nationale, voire européenne et internationale, ouvert à tous les publics, où peuvent se rencontrer et s'articuler toutes les dimensions du théâtre, dans la diversité et l'actualité de ses esthétiques : recherche, écriture, création, diffusion et transmission.

L'ensemble des missions d'intérêt public attachées au CDN est défini par le cahier des missions et des charges du label CDN fixé par l'arrêté du 5 mai 2017 (publié au Journal officiel de la République française n°0110 du 11 mai 2017) et accessible sur le site www.legifrance.gouv.fr

Candidature

Dans le cadre de cet appel à candidature sont recevables les candidatures d'un, d'une ou de plusieurs artistes engagé·e·s dans le champ théâtral. Ces dernier·e·s devront disposer d'une bonne connaissance du contexte réunionnais et des enjeux culturels et artistiques dans l'océan Indien.

Les candidat·e·s adresseront une lettre de motivation, un curriculum vitae et une présentation de leur parcours artistique ainsi qu'un bilan quantitatif de diffusion de leurs productions sur les trois dernières années par voie électronique (au format .pdf et inférieur à 5Mo) au plus tard le dimanche 18 février 2024 à minuit heure de Paris à :

- > M. le Directeur Général de la Création Artistique - Adresse de contact : guilhem.chabas@culture.gouv.fr
- > Mme la Directrice des Affaires Culturelles de La Réunion - Adresse de contact : stephane.negrin@culture.gouv.fr
- > Mme la Présidente de la Région Réunion - Adresse de contact : karine.vandersteen@cr-reunion.fr
- > M. le Président du Département de La Réunion - Adresse de contact : catherine.chanekune@cg974.fr
- > Mme la Maire de Saint-Denis - Adresse de contact : s.hoarau@saintdenis.re

Six candidatures au maximum seront présélectionnées selon un principe de parité femme-homme, après concertation entre l'État (Direction générale de la création artistique et Direction des affaires culturelles de La Réunion), la Ville de Saint-Denis, le Département et la Région Réunion.

Les personnes présélectionnées devront élaborer un projet artistique et culturel s'appuyant sur la note d'orientation qui leur sera remise, présentant notamment le CDNOI, le contexte théâtral et artistique de la région, le cahier des charges des Centres dramatiques nationaux, et tous les éléments utiles à sa rédaction.

Les personnes présélectionnées présenteront leur projet artistique devant un comité composé des représentantes et représentants des différents partenaires.

Au terme de la procédure de sélection, la candidature retenue par le jury devra recevoir l'agrément de la Ministre de la Culture pour l'exercice d'un premier mandat de quatre ans.